

III - NORD ET CENTRE DU ROUERGUE

6 - BONNEVAL ⁽⁰⁾

Le nom très classique de cette abbaye a provoqué de nombreuses confusions, en particulier avec Bonnevaux, mère de Mazan. Elles sont facilement réfutables pour les actes antérieurs à 1147 ⁽¹⁾, qui nous paraît la date la plus probable de la fondation, précisément par Mazan, déjà mère en 1136 de Silvanès ⁽²⁾.

C'est en effet en 1147 (n° 1) que Guillaume de Calmont-d'Olt, évêque de Cahors et gérant les biens patrimoniaux de sa famille après la mort de son frère, pensa à créer une abbaye au nord du Lot, en face de leur château qui domine Espalion, mais en un lieu caché dans la pente escarpée de la boralde de Flaujac, à l'exposition du sud-est ⁽³⁾. Il se décida à la suite d'un accident : il tomba de cheval en traversant le Lot et faillit se noyer. La nuit suivante, il vit en songe une multitude de religieux montant vers le ciel, qu'un ange lui désigna comme "la génération de ceux qui cherchent Dieu, qui cherchent la face du Dieu de Jacob". Et saint Jean Baptiste ⁽⁴⁾ lui apparut, lui conseillant de construire un habitat pour ces serviteurs de Dieu, afin d'aller au ciel en leur compagnie. Il avait entendu parler de Mazan, sans doute par Silvanès, et envoya son archidiacre. L'abbé lui adressa Adémar, avec sept moines, qui s'installèrent dans "l'horrible solitude" ⁽⁵⁾ de Bonalda, devenu *Bona vallis* ⁽⁶⁾. Et l'évêque put finir saintement sa vie parmi eux ⁽⁷⁾. Sa donation comportait déjà les *villae* de Pussac et Barrugues et le terroir où s'élèvera l'abbaye, pris sans doute sur celles-ci, et la dispense de péage et leude sur toute sa terre, c'est-à-dire la baronnie de Calmont ⁽⁸⁾. Il n'y a pas de raisons de douter de l'arrivée des premiers moines en 1147, que les sources cisterciennes fixent au 18 octobre ⁽⁹⁾.

Tout ceci paraît pleinement historique, alors qu'il faut critiquer en détail la chronique de l'abbaye, pour laquelle on s'est contenté de copier, en changeant les noms, de larges passages du *Livre des miracles* du moine Herbert ⁽¹⁰⁾. On a ajouté à la fin (vers 1220-1230) le récit d'un miracle du légat Pierre de Castelnau devant les hérétiques albigeois, en 1205, en compagnie d'un autre moine cistercien de Bonneval, Raoul, en faisant aussi du premier un moine de notre abbaye, alors qu'il était profès de Fontfroide, mais en oubliant l'abbé authentique de Bonneval, Jean, qui a réellement été prêcher contre les hérétiques ⁽¹¹⁾.

L'abbé Durand, deuxième abbé de Mazan depuis 1154, est venu lui-même sur place un peu après la fondation pour aider aux premiers développements. Il assure l'accord (n° 105) entre les frères établis in *Boraldensi*

loco ⁽¹²⁾ et Bégon, maître de la milice du Temple d'Espalion, qui accepte de céder ses droits sur les pentes de la Boralde, du haut des monts jusqu'en bas, et sur la *villa* de Pussac, juste au sud de la future abbaye. Sont témoins en premier Pierre Bermond et Armand, le prieur, et en dernier Robert, curé de Calmont, représentant sans doute l'évêque fondateur ⁽¹³⁾.

L'abbé Durand est encore présent pour la cession à l'abbé Adémar par Eudes, abbé de Conques, contre 100 sous, de droits à Pussac et Barrugues et aussi à Albiac ⁽¹⁴⁾ (n° 34).

C'est encore lui (n° 116-2) qui fait *bolar* (borner) les limites de la grange de Bonnechare sur l'Aubrac juste derrière Saint-Urcize, en même temps que Vezian de Granmont renonce aux droits qu'il y avait avant de se faire donat ou "vêtu" de la Cavalerie, c'est-à-dire du Temple (sûrement à Espalion). La donation de G. Bertranz "l'Orbs" (le borgne) vient compléter les droits, de même que celle de la viguerie par Bénévent et ses frères, dont le premier témoin est Pierre Bermond (n° 116, 1 et 3), tandis qu'à la première donation, assistent Pons Raimond et Bertrand de Saint-Urcize, la principale localité du plateau au-delà de l'Aubrac, et pour le bornage Pons des Saliens, aussi tout à côté d'Aubrac ⁽¹⁵⁾. Nous sommes donc peu de temps après la donation primitive du mas de Bonnechare (n° 30) à l'ordre de Citeaux et au lieu de *Bonis Vallibus* par Rostang des Saliens, imité tout aussitôt par Pétronille de Pierres bises, Rigal de Saint-Juéry et d'autres, en présence de Pons de Saint-Urcize, Raimond des Saliens et Pons, son fils, etc. Le don est fait "aux mains de Pierre le chrétien, qui le premier alluma dans la Bonne Vallée le feu des chrétiens".

Ce sont encore les "frères" Pierre Bermond, Arnaud le prieur et d'autres, qui reçoivent la première donation à Marsils faite *in loco Boraldensi* par Pons de Saint-Urcize, en présence de son chapelain Pierre et de Rostang des Saliens et avec l'approbation de ses neveux, Robert et Revel-laca (n° 111-1) ⁽¹⁶⁾. Ce sont là les origines de la grange de la Roquette, près Curières, dans un coin abrité en retrait de la haute vallée de la Boralde, sous la montagne même d'Aubrac ⁽¹⁷⁾. Pons est imité par Raimond de Montpeyroux et ses fils Guil. d'Esparrou (n° III-2), Pierre Maurice et Azémar, puis par Pierre de Marsils et Deusdet son frère (n° III-3), et là Pierre et Armand sont précédés comme témoins par Guillaume de Montpellier qui n'est autre que le seigneur de cette ville, alors Guillaume VI, qui se fera lui-même moine cistercien à Grandselve avant juillet 1149.

Nous ne pouvons plus douter de l'identité de ce Pierre Bermond, que personne n'avait reconnu jusqu'ici et qui est bien le vrai créateur de Bonneval. C'est un membre de la grande famille d'Anduze, et le beau-frère de Guillaume de Calmont, l'évêque de Cahors ⁽¹⁹⁾. C'est ce que rappelle son petit-fils Bernard d'Anduze en 1184 (n° 65), en confirmant la donation faite par Uga de la Coste, *neptis* du même Guillaume, son mari Déodat et son fils Déodat ⁽²⁰⁾.

Ainsi se trouve justifiée la chronique qui nous parle d'un Pierre Bernard, fils du seigneur d'Anduze, qui, après avoir vécu trente ans dans l'habit séculier mais "non pas séculièrement, en conservant son innocence jusqu'à sa vieillesse", fit sa conversion, donnant à Dieu son corps dépouillé de toute souillure, et se fixa à Bonneval, fondée par son oncle (l'évêque de Cahors) près de l'église où celui-ci était mort et que son propre père avait construite en partie ⁽²¹⁾. Il s'y livra à la prière et aux mortifications, obtenant même, un jour de moisson à Pussac, la vision de la Vierge, accompagnée de sainte Elisabeth et sainte Marie-Madeleine qui paraissaient descendre vers l'église Notre-Dame de l'abbaye et dont les noms lui furent révélés par un vieillard qui n'était autre que saint Paul l'Ermite. Pierre mourut le même jour qu'un frère convers également en odeur de sainteté, mais ils ne furent pas enterrés ensemble, car l'un fut placé au tombeau de son père, près de l'autel, et l'autre dans le cimetière commun. A ce moment, il fut révélé par vision à Aymeric, "homme spirituel", qu'il fallait réaliser deux beaux "temples", l'un dans l'hôpital des moines, l'autre dans l'hôpital des convers, le plus beau pour le premier des deux bienheureux. Malheureusement les seules parties originales de ce récit sont le nom de Pussac et l'emplacement du tombeau de Pierre Bermond (dans l'église). Ce privilège était alors exceptionnel, même pour un religieux. Les premiers bienfaiteurs laïcs furent enterrés dans le cloître ⁽²²⁾.

On s'explique donc très bien la donation à Bonneval en 1166 (n° 66) de la montagne de Montégut près d'Anduze, qui deviendra une autre grange, par Pierre Bermond, qui vient modestement en troisième, pour un quart, tandis que Bernard Pelet, comte (de Mauguio), donne un autre quart et Bertrand d'Anduze la moitié, cinq autres personnages de rang inférieur se contentant de céder ce qu'ils avaient ⁽²³⁾.

Toute une longue suite d'actes prouvera l'intérêt de la famille d'Anduze pour la fondation de son aïeul. En 1171, en présence de Gui de Sévérac, Bernard d'Anduze cédera ses droits à Galinières, non sans recevoir 300 sous et le remboursement d'un gage de 100 sous (n° 13) ⁽²⁴⁾.

En 1175, c'est le tour de Bertrand (d'Anduze) qui s'intitule comte en tant que fils de Béatrix, comtesse de Mauguio et de Bernard (n° 17) ⁽²⁵⁾. Il donne ses droits sur "Paleria", une forêt voisine, comme nous l'apprend Bernard d'Anduze quand il cède à son tour en 1176 tous ses droits sur celle-ci (n° 24). En octobre 1181, étant à Sévérac, ce dernier donne encore 13 mas vers Galinières, parmi eux ceux cités en 1171. Il les confirme le 25 octobre 1184, à Anduze (n° 64), pour l'âme de son frère Bermond, en rappelant la donation de 1181 et en présence de Pons d'Arneinde, le moine qui avait reçu celle-ci, et de Guillaume, évêque de Nîmes, ce qui tendrait à prouver qu'il avait la mémoire courte ⁽²⁶⁾. En 1215, à Alès, Bernard d'Anduze confirmera encore les donations de ses parents et spécialement de son frère Bermond, il est approuvé par P. Bermond, son

fils (n° 134). Et de son côté, le 11 juillet 1226, à Alès aussi, Raimond Pelet confirmera la donation de Paleria par son père, le comte Bertrand (n° 144).

La famille est donc intervenue à la fois vers Anduze et vers Pérois et les autres mas voisins de Pierrefiche où se forme l'importante grange de Galinières. Celle-ci est aussi l'œuvre de l'évêque Hugues de Rodez qui, le 13 avril 1168, donne sept mas de son alleu au terroir de Galinières, dont les mas "épiscopaux" (27) de Pérois et Versières (n° 9), et c'est Pierre Bermond qui reçoit encore la donation, le premier témoin étant Hugues, comte de Rodez, frère de l'évêque.

Mais c'est son prédécesseur, l'évêque Pierre, qui est venu aider l'abbaye dès ses débuts. Il reçoit pour elle une des premières donations à Barrugues. Il est témoin avec Bernard d'Anduze de l'accord conclu avec Malivernat pour le mas Unaldenc (28).

Avant 1167 et peut-être dès 1150, l'évêque Pierre a cédé tous les droits de l'église de Rodez sur le mas de la Teule et la Combe, qui deviendront l'importante grange de la Vayssière, sur la marge sud-ouest du Causse Comtal, près du domaine épiscopal de Muret. Les frères de Bonneval devront d'ailleurs racheter de nombreux gages, et l'évêque paraît fort endetté de ce côté (29). Il leur a donné aussi la permission d'acheter des dîmes dans la paroisse de Cabazas, comme pour prolonger l'action des Grégoriens, mais dans un sens purement spéculatif cette fois (30).

A la Vayssière encore, le comte Hugues donne l'alleu des mas Abadil et Crostindor, dont le fief est acheté d'un côté à Guil. Aimeric d'Auzits pour 60 sous, de l'autre à Guil. Aimeric de Rodez pour 70 sous et à Bernard de la Roque pour 300 sous. Ces actes sont rappelés dans un mémorial de l'évêque Hugues daté de 1161 (n° 2) mais lui sont nettement antérieurs. En 1196, Hugues, évêque de Rodez, approuvera la donation de la Vayssière, faite en sa présence par Guillaume de la Barrière, chevalier de Rodez (n° 97).

C'est encore le comte Hugues, en 1163, qui abandonne tous droits de péage ou leude pour tous les biens de Bonneval circulant *per stratam publicam* dans ses domaines. La même année, l'évêque Pierre confirme les dîmes sur les diverses granges (n° 5).

Il est impossible de fixer les dates des actes, qui marquent tantôt les premiers pas, tantôt des confirmations (31). Un peu plus tôt, les donations par l'abbesse du petit couvent voisin de Coubisou, Laura, de dîmes et déjà de vignes à Masse (n° 31-1), la première concession faite par l'abbé Eudes de Conques (vers 1155 ?) à Pussac et Barrugues (n° 34), un peu plus tard la seconde par l'abbé Olric (vers 1162) (n° 35) et encore d'autres donations vers Curières ou Masse (n° 36-1 et 3) et déjà de l'autre côté de la boralde, en "Condocès" sur le serre de Condom (n° 36-2) (32).

Dans celle-ci, on trouve en premier la Serre, et Paulet, qui doit être Pauleitou, aussi à côté de Naucelle ; le domaine du Ségala devient particulièrement important. Puis Pérols ou Galinières, Glassac près Pierrefiche qui se fondra avec Galinières, Biac, Masse, Pussac et Barrugues, Pomiès et Prévinquières, voisins mais distincts, qui représentent la Roquette⁽³⁹⁾, Montégut (près Anduze), Fraissinet (Cne d'Oradour, dans le Cantal, au-delà de la Truyère), ces deux dernières oubliées dans le document⁽⁴⁰⁾ et enfin une maison à Rodez⁽⁴¹⁾.

La liste sera encore allongée dans la bulle d'Innocent IV du 25 novembre 1246 (n° 166), pour des acquisitions sans doute largement antérieures, mais mal documentées : une maison à Millau, les importantes granges de Montbès (*Montebessone*)⁽⁴²⁾ près Saint-Martin-de-Lenne, au voisinage de la vallée de la Serre comme Galinières, et Séveyrac près Bozouls, vers le nord du Causse Comtal, sans doute par donation du comte de Rodez dès 1165 (au détriment de Conques ?)⁽⁴³⁾, d'autres biens encore⁽⁴⁴⁾.

Il faut placer vers le début du XIII^e siècle la formation d'un important domaine de vignes à La Planque dans le Vallon, près de Salles-la-Source⁽⁴⁵⁾ et encore la création d'une autre grange à Bonauberc, à l'extrémité est de l'Aubrac⁽⁴⁶⁾. Cette énorme extension manifeste la puissance de la plus riche abbaye cistercienne du Rouergue, qui dépassera largement celle de l'hôpital d'Aubrac, sans pour autant l'étouffer⁽⁴⁷⁾.

On aimerait connaître le fonctionnement primitif de ces granges, où des bâtiments ont été construits assez tôt⁽⁴⁸⁾. Certaines se sont dissoutes peu à peu en tenures, d'autres sont restées de très grands domaines avec leurs tours-greniers fortifiées du XIV^e siècle⁽⁴⁹⁾.

La bulle de 1246 distingue aussi des dîmes, acquises à part ou réunies aux églises paroissiales elles-mêmes. Les dîmes sont venues très tôt, à preuve les confirmations par l'évêque Pierre dès 1163 (n° 5) et par son successeur Hugues dès 1168 (n° 8) et encore en 1200⁽⁵⁰⁾.

Les lieux de culte, par contre, n'ont suivi qu'assez tard, comme si les Cisterciens s'étaient montrés particulièrement réticents devant cette infraction à leur règle. "Les églises" de Pierrefiche sont données par le même évêque Hugues en 1187 (n° 74)⁽⁵¹⁾, puis celle de Curières en 1196 "en pure et perpétuelle aumône" (n° 98)⁽⁵²⁾, celle de Soulages, plus à l'ouest et qui ne correspond pas directement à une grange, en août 1210 (n° 131). L'évêque, dont on notera la constante bienveillance, agit chaque fois avec l'accord de son Chapitre, réservant selon la tradition un versement d'encens et une redevance annuelle⁽⁵³⁾. Il est très vraisemblable de lui attribuer aussi la donation de l'église de Saint-Rémy de Bedène ou de Montpeyroux⁽⁵⁴⁾. En 1232, Etienne, évêque de Mende, abandonnera de même l'église de Bonauberc, contre un cens annuel de 15 livres de

cire (n°
granges
Montsa
par un

Un
favorab
une sér
paraît s
gne⁽⁵⁶⁾
done al

C'e
accepta
20 000
et la Ro
nuisible

La
durée d
s'il n'a
buer be
de la fo
prospér
constru
dévelop
les acte
faite in
Curière
d'autres
(n° 137)
ont été
domum
convers
est ven
spiritue

C'e
généros
il y choi
daries e
1184, il
qu'en 12
qu'appa

Dar
gnages s

aire (n° 152). D'autres paroisses ont pu disparaître, absorbées par des granges, ainsi celle des Capelles près Biac où, en 1183, le prévôt de Montsalvy se réservait seulement l'espace tout autour de l'église, fermé par un fossé (n° 51) ⁽⁵⁵⁾.

Un aspect essentiel des donations, dans une zone particulièrement favorable à la transhumance, est celui des droits de pacage, et on en trouve une série vraiment exceptionnelle, qui commence dès avant 1162, mais paraît surtout se développer à partir de 1181, et recouvre toute la Montagne ⁽⁵⁶⁾. La plupart sont assorties d'un paiement, et l'abbaye disposait donc alors d'une puissance financière considérable.

C'était déjà le cas en 1178 quand l'abbé Adémar, peu avant sa mort, accepta de "renflouer" l'abbaye de Loc-Dieu en lui prêtant la somme de 20 000 sous, moyennant la cession de deux granges, Lescure sur le Levézou et la Roja sur le Larzac. Cette très grosse opération paraît avoir été plus nuisible que profitable ⁽⁵⁷⁾.

La pire difficulté de la chronologie de Bonneval vient de la longue durée de l'abbatit d'Adémar, qu'il est impossible de jalonner. Mais même s'il n'a pas été l'homme des tout premiers débuts ⁽⁵⁸⁾, on peut lui attribuer beaucoup, y compris sur le plan des bâtiments. Selon la relation de la fondation écrite en 1161 (n° 2), dès le début, l'établissement fut très prospère en très peu de temps (*modico tempore*) et l'on put tout de suite construire un "édifice neuf" pour y loger les moines. On a sans doute développé et reconstruit un peu plus tard ⁽⁵⁹⁾. Les seules mentions dans les actes apparaissent bien après. Une donation de pacages en 1178 est faite *in ecclesia* (n° 39), de même que le dénombrement des biens de Curières, peut-être antérieur (n° 118) et une autre donation de 1201 (n° 120), d'autres en 1183 ont lieu *in claustris* (n° 53) et vers 1214 "ella claustrata" (n° 137). Nous sommes donc assurés que les principaux bâtiments ont été terminés rapidement. Une confirmation de 1189 se passe *ante domum hospitalem* (n° 78), un acte de 1238 "dans l'infirmierie des convers" (n° 154), et il s'agit du testament de Pons de Saint-Urcize qui est venu y mourir, selon la coutume, pour recevoir les "bénéfices spirituels" ⁽⁶⁰⁾.

C'est au même moment que le comte de Rodez a dû faire preuve d'une générosité particulière pour Bonneval. Par son testament du 8 octobre 1176, il y choisit sa sépulture, en donnant neuf mas à Bercas, avec autant d'appendances et les fiefs et vicaries qui pourront être acquis sur d'autres ⁽⁶¹⁾. En 1184, il donne l'alleu du mas de Somiers, près Biac. Il ne mourra finalement qu'en 1214 et son fils Hugues fut déjà enterré à Bonneval en 1209, sans qu'apparaissent alors d'autres donations ⁽⁶²⁾.

Dans la même période, nous pouvons regrouper aussi quelques témoignages sur le bon fonctionnement du monastère. Au premier prieur après

Armand et Adémar, Bernard Guillermi, connu déjà avant 1162 (n° 34 et 107), a succédé Rigal, témoin en 1172, avec Bern. Petri, cellerier (n° 51), puis peut-être Bompar en 1175 (n° 20). Le prieur Guillaume de Brozet est mentionné de 1178 à 1184 (n° 39, 45, 46, 48, 51, 53, 54, 58). Il est accompagné en 1183-1184 par le sacristain Etienne (n° 54 et 55) et le cellerier Guillaume de Saint-Laurent (n° 59). Il faudrait donc placer avant 1178 le priorat de Pierre d'Altun, devenu ensuite abbé de Loc-Dieu⁽⁶³⁾, puis en 1187 celui de Guillaume (n° 74) et plus tard celui d'Etienne de Miermont⁽⁶⁴⁾. Le prieur Foulques apparaît dès 1189 auprès du nouvel abbé Pierre pour la confirmation de l'échange avec les Templiers⁽⁶⁵⁾. Il est alors suivi de huit moines, la plupart de la région et nobles : Guil. de Brozet, Etienne et Guiraud de Saint-Germain, Hugues de Bédène, Bernard de la Terrisse, Guillaume de Vimenet, Etienne de Pierrefiche, Adémar Bernard. Parmi les moines vers 1184, Guillaume de Conques (n° 59), Pierre de Rodelle (n° 62)⁽⁶⁶⁾. Leur nombre total devait être bien plus élevé, on en trouve encore 26 en 1381, et c'est le chiffre que le pape Eugène IV autorisera par réduction en 1432⁽⁶⁷⁾.

Il y a vraiment un tournant en 1178. Le nouvel abbé Guillaume n'est connu que pour avoir rempli les engagements prévus avec Loc-Dieu. La même année, apparaît un nouvel abbé, Pierre, qui en 1181 abandonne aux Templiers de Sainte-Eulalie-du-Larzac tout ce que lui avait donné Loc-Dieu. Il obtient en échange la renonciation de ceux-ci à tout droit qu'ils pouvaient avoir par donations ou achats, depuis le Lot entre Saint-Geniez et Lassouts, et de là en descendant le Dourdou depuis Cruéjous vers Gabriac, jusqu'à la vallée de l'Aveyron vers Palmas et Saint-Dalmazy, en rejoignant l'un à l'ouest par le Caylaret de Cruéjous et l'autre à l'est par Saint-Martin-de-Lenne. C'est donc un quadrilatère tout autour de la grange de Galinières qui se trouve préservé, alors qu'elle était déjà encerclée vers le nord-ouest par les commanderies d'Espalion, d'Aubignac et d'Aboul (celle-ci aux Hospitaliers) et menacée vers le sud-est depuis Saint-Grégoire-de-Sévérac, le Lévézou et le Larzac étant désormais perdus (n° 41)⁽⁶⁸⁾. L'acte est renouvelé en 1189 à la suite de la plainte de l'abbé de Loc-Dieu qui trouvait son indemnisation insuffisante (n° 76), mais Bonneval n'intervient pas alors, ses propres intérêts étant désormais préservés.

On doit mettre dans la même ligne de recul l'abandon postérieur de la grange de la Serre. Bonneval y avait vu sans doute la possibilité de faire descendre des troupeaux en Ségala pendant l'hiver, mais ces passages parurent bientôt trop éloignés. Il s'agissait d'une très vaste superficie couvrant tout le plateau au-dessus du Vieur, en passant à l'est juste sur le rebord avant de la retombée vers la vallée par Salan et Frons, puis en suivant la rivière jusqu'au Pont-de-Cirou pour remonter ensuite à l'ouest tout droit vers Verdun, en arrière de Quins et vers Gramond, en passant donc tout près de Castelmarty et de Sauveterre. C'est l'abbé de Mazam.

1162 (n° 38 et
cellier (n° 15),
de Broet est
Il est accom-
et le cellier
er avant 1178
Dieu (63), puis
ne de Mier-
nouvel abbé
ers (65). Il est
es : Guil. de
ène, Bernard
che, Adémar
n° 59), Pierre
lus élevé, on
Eugène IV

llaume n'est
oc-Dieu. La
andonne aux
onné Loc-
droit qu'ils
aint-Geniez
éjouis vers
Dalmazy, en
à l'est par
de la grange
cerclée vers
et d'Aboul
nt-Grégoire-
(n° 41) (68).
e Loc-Dieu
neval n'inter-
és.

stérieur de
ssibilité de
s ces paca-
superficie
t juste sur
ns, puis en
e à l'ouest
en passant
de Mazan,

Philippe, qui commence par acheter la grange de la Serre. Quant aux paca-
ges, par une transaction de 1217 à laquelle participe Bonneval et son abbé
Hugues, il s'en réserve une partie, mais cède l'autre à Bonnecombe, la
dernière fondation cistercienne du Rouergue, qui s'arroge désormais toute
la région au sud de Rodez (n° 136). Mazan n'ayant pu payer la somme
prévue, en 1225 pour la Saint-Michel (29 septembre), son nouvel abbé
G. rétrocéda la Serre à Bonneval et à son nouvel abbé Jean (n° 140) (69).
Celui-ci s'empressa, dès le 1^{er} octobre, de vendre la grange à Bonnecombe
pour 10 000 sous de Rodez (n° 141). Suit la confirmation de la vente par
Pierre, évêque de Rodez, du 4 octobre (n° 141). Un paiement est effectué
le 5 octobre sous la forme de 84 vaches ou bœufs représentant 5 000 sous
et 4 bœufs pour le change (70) de 5 000 sous du Puy versés à Mazan, le
prix total de 10 000 sous ruthénois se partageant donc par moitié entre
l'abbaye-mère et sa fille. Le 9 novembre, à Montpellier (n° 143), le gran-
gier et le cellier de Mazan, délégués par l'abbé Guiraud, recevaient du
cellier de Bonnecombe ces 5 000 sous du Puy (n° 142).

L'intervention de Mazan n'est pas claire, elle doit être liée à des dis-
putes sur les filiations, et de mauvais rapports ont pu intervenir assez tôt
entre mère et fille. Dès 1194, on trouve une affaire avec Mazan qui doit
provenir de désordres intérieurs (71). Il est difficile de distinguer ces
aspects et les problèmes financiers. En 1199, 1200 et encore 1209, une
longue querelle avec des bourgeois de Saint-Gilles du Gard qui réclament
de l'argent, ne peut guère correspondre qu'à un prêt fait par eux à
l'abbaye (72). En 1200 pourtant, l'abbé est chargé, avec ceux de Beaulieu
de Rouergue et d'Obazine, de régler la querelle entre Grandselve et
Gimont (73).

Surtout, apparaît en 1212 le procès entre Dalon et Bonneval pour la
paternité de Loc-Dieu. Depuis le prêt d'argent, les prétentions de Bonne-
val étaient montées jusque-là et l'affaire fut confiée aux abbés d'Obazine
et Beaulieu, avec mission de se rendre personnellement sur place. En 1213,
l'abbé de Beaulieu, qui a négligé de s'en occuper (peut-être par prudence,
car il était le plus proche voisin), est puni de 6 jours de *levi culpa* et la
cause est adjugée à Dalon, "mère" authentique d'autorité du Chapitre
Général (74). Le décret même est daté de 1214, et a été transmis à
l'abbaye (75). Loc-Dieu restera à Dalon, avec l'acceptation de Bonneval et
de Mazan, mais l'abbaye de Chambons sera rattachée à Bonneval, avec
l'accord de Loc-Dieu et de Dalon. On remplace une liaison voisine,
certainement plus intéressante, par une autre plus lointaine, et le processus
consistant à attribuer d'office une filiation est au moins discutable (76).

En 1220, l'abbé de Bonneval est puni de 3 jours de *levi culpa* pour
n'avoir pas fait la visite commandée par son père de Mazan, signe que
l'accord ne règne toujours pas entre les deux. Et, en 1230, il y a des diffi-
cultés entre Bonnecombe et Bonneval, sans doute pour la grange de la

Serre. Les abbés de Fontfroide, Valmagne et Obazine sont chargés de s'en occuper. Mais en 1231, les deux abbés rouergats sont punis en même temps de trois jours de *levi culpa* pour avoir osé empêcher la solution du procès par les arguties des avocats qu'ils avaient avec eux ⁽⁷⁷⁾. La querelle s'étant poursuivie en effet sous les abbés Arnald et Antelme. En octobre 1231, celui-ci et l'abbé de Bonnecombe, "par la volonté de son père l'abbé de Candeil", acceptèrent de prendre pour arbitres les abbés de Fontfroide et Valmagne, juges désignés par le Chapitre Général, avec A., abbé de Grandselve et P., prieur de Valmagne, en s'engageant à approuver la sentence une fois rendue, sous peine de 100 marcs d'argent d'amende selon le système employé entre séculiers ⁽⁷⁸⁾. Le jugement fut donné le 15 septembre 1232, en Chapitre, par les abbés de Fontfroide et Grandselve et imposa un perpétuel silence à Bonneval qui devait recevoir encore 2 000 sous melgoriens d'indemnité. Tout le couvent approuva et donna quittance le 23 mars 1233 (n.s.) (n° 151 et p. 137, n. 1).

Il fallut encore pourtant régler une controverse avec un certain Rainald Sicard, l'abbé Antelme et Bonneval réclamant la grange de *Bonafonte* (Bonnesfont, première apparition du nom) et de la Serre, et Rainald déclarant qu'elle était à lui depuis longtemps et qu'il avait beaucoup dépensé "en édifices et améliorations", comme Bonnecombe le prouvait par des actes et des témoins. Il s'agissait donc d'un mandataire de cette abbaye, qui avait commencé pour elle une autre implantation. Bonnecombe accepta de donner encore 100 sous melgoriens, et les Chapitres de Bonneval et Mazan ratifièrent ⁽⁷⁹⁾. Nous n'avons pas retrouvé ce Rainald Sicard, mais dès mai 1226, Géraud de Cadoule vendait à Hugues Cornet, moine de Bonnecombe, tous ses droits avec l'usage des bois et des eaux entre le Lézert et le Viaur, et de la Motte (de Quins) en remontant vers le Lac (de Calmont), pour 300 sous de Rodez, et en août 1233, à la grange de Bonnesfont, dans l'aire, Guillaume de la Barrière renonçait à ses prétentions sur le mas de la Fouillade (Cne de Quins) et toute la zone proche de Jalenques, devant Pons de Mondalazac, syndic de Bonnecombe, qui assura avec serment que ces biens avaient appartenu à feu Hugues Durant de Mirandol qui les avait donnés à Bonnecombe ⁽⁸⁰⁾. Il y a donc eu un moment où les deux abbayes ont rivalisé du même côté et l'on retrouve la même atmosphère de compétition que pour la conquête des prieurés bénédictins à l'époque antérieure.

Entre les deux périodes de difficultés, autour de 1189 et de 1225, vient s'intercaler curieusement un abbé prédicateur, Jean, dont on fit même un bienheureux. Peut-être était-ce un ami personnel de Pierre de Castelnaud, cistercien de Fontfroide et légat pontifical, assassiné le 15 juin 1208 par un chevalier de la suite de Raimond VI de Toulouse, et dont la mort allait déclencher la Croisade et qui fut lui aussi proclamé bienheureux par son ordre. Pierre a été annexé comme moine de Bonneval par la chronique

on s'appuyant sur l'*Histoire des Albigeois* de Pierre des Vaux de Cernay. Celui-ci n'en dit mot ⁽⁸¹⁾, mais dans un autre passage, placé sous l'année 1212, il rapporte que l'abbé de Bonneval prêchait un dimanche dans un *castrum*. L'église étant petite, la foule des auditeurs n'avait pu y rentrer, il leur parlait donc à l'extérieur. Tandis qu'il les exhortait à prendre la croix contre les Albigeois, apparut dans l'air une grande croix qui paraissait avancer en direction du pays toulousain. C'est cet abbé lui-même qui le lui a raconté. Le bienheureux Jean a disparu dès 1214 ⁽⁸²⁾. Son successeur est un nommé Hugues (1214-vers 1225), puis un autre Jean (vers 1225-1230), puis Arnald (1231-1232), Antelme (1232-1238), et encore un Jean en 1238.

Si Bonneval s'est placé ainsi un moment à la pointe du combat contre les hérétiques, le Rouergue ne paraît guère avoir suivi. Au contraire, depuis les années 1180, on constaterait plutôt un ralentissement des donations des laïcs. Très souvent, ce sont de simples confirmations de donations antérieures, surtout pour des familles importantes, par exemple celles de Sévérac et d'Estaing en 1189 (n° 77 et 78) ⁽⁸³⁾.

La famille des comtes de Barcelone paraît avoir un moment tenté d'amadouer Bonneval, sans doute largement par intérêt politique. En 1184, étant à Millau, Sanche d'Aragon, comte et marquis de Provence, abandonne par transaction trois mas à Versièges contre 60 sous melgoriens et renonce à toutes prétentions sur tout le terroir de Galinières ⁽⁸⁴⁾, il concède aussi dispense de péage dans toute sa terre (n° 61). En juin 1192, de Salses en Roussillon, Alphonse, roi d'Aragon, renouvelle cette dispense et promet d'en avertir spécialement ses hommes de Millau, le passage du Tarn sur le pont vieux devant être particulièrement intéressant (n° 85). Le recul aragonais empêchera toute suite.

Eloignement aussi des familles du Gard. C'est seulement en février 1214 (n.s.), après la bataille de Muret, que Pierre Bermond de Sauve et Bernard d'Anduze, son père, confirmeront les donations faites 30 ans plus tôt (n° 134).

Le comte de Rodez ne fait plus aucune donation depuis 1184. Rien pour les sépultures de 1209 et 1214 citées plus haut. Le comte Henri pensera à Bonneval dans ses testaments d'avril 1219 et octobre 1221, mais c'est à Acre qu'il sera enterré. En 1219, Bonneval est nommé en premier avec confirmation des donations de son père dans la terre d'Entraygues. En 1221, confirmation pour les "bories" d'Entraygues avec l'ajout de 1 000 sous tournois "pour l'amende des juments qu'il a eues". S'agit-il de bêtes du monastère réquisitionnées pour le départ en croisade ⁽⁸⁵⁾? Le comte Hugues et sa mère abandonnent en 1233 les moulins de Bozouls, mais les gardent sous leur *ducatus* (direction) et protection (n° 153), et c'est aussi en signe de supériorité que le même Hugues, en 1245, met

son sceau au testament d'Hélis, veuve de Pierre de Bénavent (n° 102). Le comte Henri II n'apparaîtra qu'en 1280 pour un compromis (n° 246) où il ne reconnaît comme donations de ses prédécesseurs que la moitié du mas de Somiers, près de Biac et quelques autres vers Florentin, la justice des granges de la Vayssière et Seveyrac. Mais il obtient la haute juridiction sur tous ces biens et ceux provenant de donations de ses feudataires, en précisant les châteaux comtaux et mandements dont ils dépendent, les revenus de cette juridiction (c'est-à-dire de la haute justice) devant être partagés entre le comte et l'abbé. C'est donc un véritable paréage, et il entraînera un peu plus tard l'hommage de l'abbé au comte, s'étendant aussi aux deux granges et au cellier de vignes de La Planque⁽⁸⁶⁾. De même, un paréage sera conclu avec les gens du Roi en 1306 pour la grange de la Roquette et la villa de Pierrefiche (n° 237).

Tout aussi symptomatiques d'essais pour récupérer des droits sont les abandons de réclamations par Etienne de Bénavent en 1189 (n° 79), Durand Malivernat en 1195 (n° 94), P. Bernardi en 1201 et encore 1207 (n° 121 et 130) et même l'évêque de Rodez Hugues en 1201 (n° 122), Pierre de Longueroque en 1203 (n° 128), Auzorc Folc en 1205 (n° 129).

En 1232, Bernard de Saint-Urcize se désistara de toutes les demandes qu'il faisait au sujet de cessions antérieures de sa famille à Bonneval⁽⁸⁷⁾. En 1238, Pons de Saint-Urcize, malade et se trouvant à l'infirmerie des convers, donne son corps et son âme et fonde un anniversaire pour sa mémoire et celle de sa famille, avec versement annuel de 50 sous du Puy. Il a l'accord de Déodat de Canillac, sûrement le seigneur supérieur, et des trois tuteurs de ses biens (n° 154). Mais en 1243, le même Déodat devra réparer ses torts (n° 160). Un accord avait dû se faire pour un paiement global remplaçant l'annuité ; mais il ne l'a pas respecté et, au contraire, a fait enlever des brebis de l'abbaye, et il y a eu meurtre⁽⁸⁸⁾. Il doit s'engager à verser en deux ans pour amende 20 setiers de seigle et 8 livres d'argent. Désormais, c'est une véritable révolte contre les donations qui viennent appauvrir la classe noble au profit d'abbayes rassasiées.

Bonneval reste une très grande abbaye, fortement assise sur son domaine. Vers 1190, elle acquiert des maisons à Rodez, dans la Cité (où une rue portera son nom) avec l'autorisation de l'évêque⁽⁸⁹⁾. En 1197, l'archiprêtre de Saint-Côme fixe en deux actes parallèles les limites des biens du côté d'Espalion, à la fois par rapport au prieuré de Perse et à Conques et par rapport aux Templiers (n° 99 et 100). C'est l'étape de la consolidation qui commence dès lors.

Quelques épisodes nous montrent les effets contradictoires de la puissance. En 1234, l'abbé Antelme a promu à Chambons un abbé tout à fait indigne, malgré les conseils de son père de Mazan. Une enquête sur les

lieux es
insuffis
puni de
an, pou
et en fa
associé

Par
nistrate
confirm
1248 (n
tout seu
de Tou
(n° 172
et d'aut
Anduze
qui ten
été cho
Etienne

Un
d'émai
tre de C
ait eu
ment d
constru
plémer
Henri
de Roc
étape c
passé.

O. C
C. C
cles som
Dictionn
Le li
val. Rod
Cart
par J.-L.
et des en
(3 H) et
1719, d'
qui renfe
cartulair

lieux est confiée aux abbés d'Aiguebelle et Silvacane. En 1235, cet abbé insuffisant est remis au mandat de l'abbé de Bonneval, mais celui-ci est puni de 6 jours de *levi culpa* et devra quitter sa stalle d'abbé pendant un an, pour l'avoir promu en déplaçant le prieur et le remplaçant par un autre et en faisant désigner les électeurs non par le prieur, mais par un abbé associé⁽⁹⁰⁾.

Par contre, l'abbé Etienne Cordurier (1243-1257) sera un grand administrateur⁽⁹¹⁾. Il obtiendra d'Innocent IV la bulle de protection et confirmation des biens du 18 février 1246 (n° 164) et une autre du 30 mai 1248 (n° 168) pour restitution de biens enlevés⁽⁹²⁾. Tout n'allait donc pas tout seul, et s'il a demandé en 1251 l'envoi par Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, d'un sergent chargé de défendre sa "temporalité" (n° 172)⁽⁹³⁾, c'est peut-être contre les empiètements du comte de Rodez et d'autres. Dès 1252, la grange la plus lointaine, celle de Montégut près Anduze, est donnée à ferme dans son entier (n° 173), selon le système qui tendra à remplacer de plus en plus l'exploitation directe. Après avoir été choisi comme mandataire pour plusieurs affaires dans l'ordre, l'abbé Etienne devra pourtant démissionner vers 1257-1258⁽⁹⁴⁾.

Un témoignage précieux, s'il était daté, serait l'achat d'une belle croix d'émaillerie limousine, passée à la famille de Mgr Frayssinous (le ministre de Charles X) et récemment réparée. Mais "il reste à prouver qu'elle ait eu Bonneval pour premier acquéreur vers 1230"⁽⁹⁵⁾. Le développement des chapelles pour sépultures marquerait la suite de l'activité de construction proprement dite, qui ne peut plus être elle aussi que complémentaire. Ainsi celle de Bénavent ou de la Madeleine qu'a fait édifier Henri de Bénavent, avant son testament du 23 avril 1300⁽⁹⁶⁾. Les comtes de Rodez n'auront qu'à utiliser celle qu'ils possédaient déjà. La grande étape créatrice est bien celle des années 1160-1180, déjà très loin dans le passé.

NOTES

0. Cne Le Cayrol, canton Espalion.
- C. Couderc, *Bibliographie*, art. Bonneval. Janousek, p. 144. *Gallia christiana*, I, 256. Articles sommaires de J.M. Canivez sur l'abbaye et R. Trilhe sur Adhémar, premier abbé, dans *Dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastique*, t. 9, col. 1071 et 550.
- Le livre de Mgr. F.-L. Auvity, *Huit siècles de vie cistercienne, Abbaye Notre-Dame de Bonneval*, Rodez, 1947, a surtout valeur de compilation.
- Cartulaire* publié par P.-A. Verlaquet. Appendices, tables (assez incomplètes) et introduction par J.-L. Rigal, 1938 (Archives Historiques du Rouergue, XIV). Cartes des possessions au début et des environs de l'abbaye après la p. 527. Textes provenant surtout des Archives de l'Aveyron (3 H) et de la collection Doat (vol. 140-142). Beaucoup de chartes ont brûlé dans l'incendie de 1719, d'où l'importance de l'inventaire dressé en 1698 (3 H. 1. Analyse, au Cartulaire p. IX, n° 3) qui renferme aussi des notes (mais incomplètes) sur le "livre des donations anciennes", le véritable cartulaire disparu.

L'abbé Bousquet, pour sa longue notice (*Mémoires Société Aveyron*, t. IX, p. 43), paraît avoir disposé d'autres documents, en particulier de fragments de l'inventaire de 1766 (*ibidem*, p. 47). Ils n'ont pas été signalés par l'éditeur du *Cartulaire*. Nos numéros sans autre référence renvoient au *Cartulaire* imprimé.

1. Ainsi la bulle de Calixte II du 7 février 1120 pour Bonnevaux (Jaffé, n° 6812), comme on a déjà fait observer C. Couderc. Mais il renvoie à l'article du chan. F. Pottier (*Congrès archéologique*, 1865, p. 266), qui concerne un très ancien monastère près de Castelsarrasin, en Tarn-et-Garonne. Concerne aussi Bonnevaux la bulle d'Eugène III du 30 avril 1145 chargeant l'abbé de résumer Valmagne dans l'ordre de Citeaux (*H.L.*, V, 1081). De même pour le partage décidé par la bulle d'Alexandre IV du 6 avril 1157-1159 qui attribue le monastère d'Ardourel, fils de Cadouin, à Bonnevaux. Il fait passer par contre Valmagne sous Cadouin (Jaffé, n° 10503).

2. Nous ne sommes pas d'accord avec les éditeurs du *Cartulaire* (p. XIII) qui se sont laissés impressionner par l'acte de l'évêque Hugues de 1161, contenant résumé des premières fondations (n° 2) et la bulle du pape Alexandre III de 1162 qui a suivi (n° 3). Ils ont rapporté à la fin du XII^e siècle (n° 101 - 119) une partie des plus anciens actes non datés.

3. Le site était très sauvage, mais agréable. L'absence de terres fertiles au voisinage immédiat obligera à établir les granges vers Pussac et Masse, au-dessus d'Espalion, et vers le Midi (où se développe un très beau vignoble). On notera que la route descendant de Paris par Laqueuille passe juste derrière, à l'ouest, et l'abbaye y acquerra en 1347 le péage de la Vitarelle, au-dessus du Cayrol. En face, sur la pente est du "Serre" de Condom qui borde la rive gauche de la Boralde, passait la voie romaine ou draye descendant d'Aubrac. Le site était donc abrité, mais non tout à fait écarté. En 1642, l'abbé se plaindra des frais causés par "l'hospitalité et abord de tant de personnes de condition, à raison du grand chemin de Toulouse à Paris et Lyon". *Cartulaire*, p. 562.

4. Patron de la famille et de l'église paroissiale d'Espalion.

5. On retrouve le "cliché" déjà utilisé pour Aubrac.

6. Le nouveau nom apparaît seul dans les donations. Celui de Bonalda (déformation de l'hydronyme : boralde ?) fut longtemps conservé par les chapitres de l'ordre cistercien, pour éviter les confusions déjà signalées.

7. Ainsi l'affirme le mémoire n° 1. Il faut peut-être retarder vers 1147-1148 la date de sa mort, fixée vers 1144 d'après les actes de son épiscopat (*Gallia*, I, 130). Il vécut assez pour recevoir d'Hugues Malivernat l'abandon de son droit de forestage au lieu de Bonalda (3 H. I, p. 66 et Introd., p. XIV, fol. 1). L'abbé Bousquet (p. 45) a sans doute un peu sollicité le même texte, auquel il renvoie, pour affirmer que l'évêque fut enterré au milieu du chœur, "seule partie de l'église qui fut terminée".

8. Comme l'indique Bégon de Calmont dans sa seconde confirmation des biens de son ordre en 1169 (n° 12).

9. Janauscek, p. 144. *Cartulaire*, p. XII.

10. Il s'agit d'un cistercien de Clairvaux, mort archevêque de Sassari, en Sardaigne, vers 1178. Texte, p. 668 et démonstration du plagiat, p. XV. Ce dernier incorpore au récit primitif des passages entiers interpolés tels quels et appliqués au fondateur Adémar, mais aussi à Pierre Bernard d'Anduze, neveu de l'évêque Guillaume, confirmant le rôle de cette famille que nous allons retrouver. Certains renseignements restent donc valables et ce serait de l'hypercritique que tout rejeter en bloc.

11. p. 677 et XIX. Il copie un passage de l'*Historia Albigensium* de Pierre des Vaux de Cernay, lui aussi cistercien, et c'est une preuve importante de la diffusion rapide dans les couvents de l'ouest de ce texte très hostile aux méridionaux.

12. Le nom n'est pas encore donné à l'abbaye, qui n'a pas encore d'abbé, ce qui situe l'acte aux origines même.

13. Celui-ci n'apparaît lui-même dans aucun acte, il semble donc être mort tout au début de la fondation. La *Gallia christiana* (I, 130) ne connaît pas d'acte de lui postérieur à 1144, autre que son de faire remonter celle-ci dans le temps.

14. Plutôt que d'un village disparu près du Cayrol (conjecture du chan. Rigal), ne s'agit-il pas de Notre-Dame d'Albiac, près Saint-Côme, sur la rive gauche du Lot, un peu en amont ? Bertrand d'Albiac est témoin de plusieurs des tous premiers actes.

15. Voir déjà ces noms à Aubrac, ci-dessus, par. 1.

16. La famille Revellaca apparaît aussi assez curieusement dans les premières donations de la Serre près Naucelle (Pons R. et son frère, n° 27). Il s'agit peut-être d'une autre famille, le surnom "Reveille-chien" ayant dû être assez répandu. En 1228, Guil. R. donne des pacages, en plus

avec Bertrand de Saint-Urcize (n° 146). Il y a eu effectivement partage des droits puisqu'on trouve en 1267 (n° 188) l'abandon de ses réclamations par Guil. R. *parciarius castri de Sancto Ursino* et Hugonet, son fils. Le nom précis apparaît, mais la formule de coseigneurie était bien ancienne.

17. Particulièrement ancienne la *carta della honor Sii Petri de Cureiras* (n° 118) qui couvre toute cette zone. C'est le relevé des donations faites par les tenanciers locaux. On y retrouve "les deux Marsils", c'est-à-dire le supérieur et l'inférieur, où Guil. Peire donne la moitié de la dime. Sur ceux-ci et d'autres mas voisins, Bertrand de Saint-Urcize, fils de Pons, élèvera des réclamations, abandonnées après arbitrage (n° 102). Avec une autre donation de celui-ci (n° 36-2), on trouve (n° 36-1) l'abandon de ses droits à Marsils et Cabrilhac par Franco de Grammont pour 80 sous, savoir "ce que les feudales tenaient de lui". Il s'agit donc d'un seigneur supérieur, probablement parent par mariage des Saint-Urcize. Le nom des "Marsiols" apparaît encore dans un bail à ferme de 1724 (p. 660).

18. H.L., III, 740.

19. C'est une sœur de Guillaume, Sibylle, qui avait épousé Raimond II d'Anduze, leur père étant Bégon de Calmont qui avait deux autres fils, l'aîné Geoffroy, père d'un autre Bégon qui lui succéda, et Etienne. De Barrau, *Documents généalogiques*, t. I, p. 181.

20. L'acte primitif de donation d'Uga figurait au cartulaire de Galinières (Inventaire 7 H. 1, 61 v.). Elle agissait avec son oncle, l'évêque de Cahors qui l'avait adoptée, et son mari. Nous ignorons le nom de celui-ci.

21. L'insistance sur l'absence de péché de chair est très symptomatique, même si elle est tirée du livre des miracles d'Herbert. L'allusion à Guillaume de Calmont et Pierre Bernard (passage interpolé, et donc historique) est parfaitement nette (p. 674). Il est très possible que l'évêque mourant ait été porté dans l'église en construction, avant d'y être enterré comme son beau-frère.

22. Ainsi Hugues II de Rodez près de qui, sans doute, fut enterré en 1304 le comte Henri II, dont le tombeau se voyait encore en 1789. Ainsi la famille de Calmont qui avait fait construire dans le cloître une chapelle dédiée à son patron, saint Jean-Baptiste. Abbé Bousquet, p. 48 et 49.

23. Ceci nous fixe sur un partage familial. Mais la seigneurie supérieure ne supprime pas les droits sous-jacents.

24. Est témoin Eldis *frater P. Bermundi avunculi ejus*. On retrouve le signum d'Eldis en 1168 (n° 11), 1175 (n° 22) et 1181 (n° 41). Le texte n'est pas clair. Eldis est-il un autre moine ? On ne retrouve plus Pierre Bermond qui a dû s'effacer par humilité, comme Pons de Leras à Silvanès.

25. Acte faussement daté de 1165 par Doat, vol. 140, fol. 27 et de 1150 par Rigal et Verlaquet, *Notes*, n° 540.

26. Même date et mêmes témoins pour la confirmation de la donation d'Uga, *neptis* de l'évêque Guillaume, déjà citée (n° 65).

27. *Mas bisbal*. Nous retrouverons souvent ce terme pour Galinières. En 1169, Bégon de Calmont abandonne contre 500 sous "ce qu'il pouvait prétendre, justement ou injustement" sur les mas épiscopaux du Vialaret, Pérols et du Neyrac (n° 12). En 1171, Bernard d'Anduze fait de même pour les deux premiers, le mas Matfredenc du Neyrac (il y avait donc deux mas sous ce nom) et d'autres (n° 13). En 1175, Guillelma du Vialaret cède la moitié des trois parts du fief et de droits de police détenus par un *feuzal* portant le nom du village). En même temps, Bernard de Galinières donne ses droits sur la "grange" de Galinières, déjà ainsi désignée. On voit que c'était le nom d'un village antérieur, et du *feuzal* qui l'occupait. En 1181 (n° 42), cinq mas sont qualifiés d'épiscopaux sur les huit confirmés par l'évêque Hugues.

28. 3 H. 1, fol. 60. *Introd.* p. XIV, n. 3. Malivernat est le même qui a donné son forestage à l'évêque Guillaume, nous sommes donc tout près des origines. La donation à Barrugues, attribuée par l'inventaire à un Béranger d'Avedelac, n'est autre que celle de Béranger de Nadaillac, dont nous avons le texte résumé (n° 29). Il s'agit d'un *breve memoriale* comme on en trouve souvent pour les premières fondations, comportant le résumé de toute une série d'actes.

Pour Barrugues, il s'agit de ventes par toute une série de personnages, l'évêque Guillaume n'avait donc pu donner que la seigneurie ou l'alleu supérieur. Doivent être de simples tenanciers Hugues Martin et sa famille, Béranger Rigaud et sa femme, qui cèdent ce qu'ils ont respectivement pour 400 sous (200 de Rodez et 200 du Puy) et 250 sous de Rodez. P. de Combelouillouse reçoit une vigne et 20 sous. Adémar Claulleira et son frère vendent le capmas pour 130 sous (il ne paraît pas s'agir du terrain portant la ferme, mais d'une pièce de terre). Bernard de Nadaillac et ses quatre fils vendent "ce qu'ils ont" pour 300 sous. Il s'agit de revenus annuels en argent (12 deniers pour

les moissons et pour Noël et autant en remplacement du droit de charroi) ou en nature (4 moutons de porc, 4 setiers de seigle, 2 pains, 2 poules, un mouton (vervex) et un agneau). Ce sont donc eux qui perçoivent les droits féodaux réels, sans doute comme feuzals. Mais Etienne d'Arrouy et ses deux frères vendent le "bénéfice" pour 40 sous et Déodat de Combefouillouse ce qu'il a, pour le même prix. Il semble s'agir de parents des tenanciers, qui ont gardé une part sur les réaux. Enfin, Déodat Asinarius et son frère, et deux autres frères du même nom, leurs cousins (sans doute de deux frères) cèdent leur "cens" sur Pussac et Barrugues contre 100 sous et le droit d'être rucés comme frères. Tout ceci représente un des exemples les plus nets de l'émiettement des revenus et droits, par l'étagement social conjugué avec l'indivision familiale.

D'autres actes de ce bref sont aussi parmi les tout premiers, ainsi celui concernant Bonnefont (n° 29-4). L'éditeur ne s'est pas aperçu que c'est exactement la copie du texte déjà connu (n° 30) dans lequel seulement le mot initial est *breve* au lieu de *sanctio* et où on a ajouté à la fin *Deo gratias Amen*.

Les actes 116-6 à 116-8 complètent les indications données par ailleurs pour la Vayssière (n° 2) 116-9 est l'achat d'une vigne au Claus, sans doute près de Sainte-Eulalie d'Olt où on la retrouve en 1194 (n° 93). 116-10 concerne le mas du Castanier, inconnu. Les difficultés dans l'identification des noms de lieu empêcheraient sans doute une étude complète, même minutieuse.

29. On conservait autrefois l'acte de donation même de la Teule, 7 H.3, 301.

30. Il s'agit d'une tout autre zone, et de Carbassas, Cne de Paulhe sur la rive gauche du Tarn en amont de Millau. Notre identification est confirmée par la donation de droits sur cette église (n° 101), fait par Guil. Bertrand et son frère Bertrand, d'une des grandes familles de Millau, pour le salut de leurs âmes, et aussi contre 100 sous. Ces droits devaient être au moins discutables, et on n'entend plus parler de rien. Mais c'est l'amorce d'une orientation vers cette région, que confirmera l'achat de la Roja à Loc-Dieu.

31. Les plus anciens actes paraissent conservés, mais ce sont des brefs non datés. Ils n'apparaissent pas dans l'inventaire de 1698 (7 H.1) qui ne relève que des actes datés, depuis 1165.

32. Le donateur est Bertrand de Saint-Urcize, pour l'âme de son père, c'est-à-dire sans doute Pons déjà nommé. Mais un Pons de Saint-Urcize est aussi témoin, ce doit être plutôt un frère. L'importance du *castrum* (village fortifié et non château) de Saint-Urcize est prouvée par une des premières donations de pacages, qui y est faite par Bernard Guillaume Brunenc, "voulant aller à Jérusalem", dans la maison de Morrut (n° 38). Vers le même moment, devant les mêmes Morrut et Pons de Saint-Urcize, Robert de Saint-Urcize abandonne ses droits à l'intérieur des limites de Bellechère (n° 114-3). Un peu plus tard, Bertrand de Saint-Urcize réclamera pour ses droits et recevra 300 sous, l'accord étant réglé devant Astorg de Peyre, le plus grand féodal de l'Aubrac, par Raimond d'Anduze, un des membres de la grande famille (n° 102).

33. Donations non datées d'Isarn, abbé de Conques, pour les dîmes et d'Austorg d'Aurillac et son frère, pour le *territorium* de Biac. Voir plus haut, chap. IV-2, Montsalvy. Le prévôt n'intervient qu'en 1183 (n° 51), mais les possessions sont déjà mentionnées dans la bulle de 1162. Particulièrement bien documentée l'acquisition du mas voisin de Somiers. L'accord avec Montsalvy indique que la moitié a été donnée par B. de Turlande et P., son fils. En 1184, le comte de Rodez, Hugues, donne l'alleu, il était donc le seigneur supérieur (n° 59), et en même temps c'est un laïc, Etienne de Bénavent, qui donne la dîme (n° 62). Il est plus étonnant de trouver en 1252 la confirmation par Austorg d'Aurillac de la donation par deux autres Austorg, son père et son oncle, de tout ce qu'ils avaient sur le mas et le capmas de Somiers (n° 174). Faut-il admettre une nouvelle inféodation par le comte de Rodez, au détriment de Bonneval, vers le début du XIII^e siècle ?

34. Preuve annexe, l'adjonction à deux actes concernant les Saint-Urcize (n° 36-3) de l'abandon par Pétronille Bompar et son fils Pierre, pour 30 sous, de leurs droits à Masse, qui était leur "fief et alleu". Ils semblent n'être pourtant que des tenanciers. Bernard du Four reçoit 8 sous "pour la pagésie", il devait être l'exploitant direct.

35. L'affaire est réglée au château de Peyre par Raimond d'Anduze et Austorg de Peyre, le seigneur supérieur, sans doute à l'occasion d'un plaid féodal.

Rapprochons une nouvelle donation de Masse et Pussac par un Guillaume de Calmont "pour se racheter de ses méfaits" (abbé Bousquet, p. 49, qui donne le texte original, si paroisé dans l'inventaire qu'il peut paraître douteux). Il était daté sous Louis VIII (et non VII comme imprimé par erreur) donc autour de 1226 et peut-être à l'occasion même du passage du jeune roi à Espalion cette année-là. Il reçut alors l'hommage de Guillaume de Calmont pour ses terres (De Gaujal, t. 2, p. 100). Le rapprochement des deux actes vaut authentification.

36. Liste plus complète que celle du *Cartulaire* donnée par l'abbé Bousquet, p. 52.

37. Donc il est inacceptable de classer tous les actes non datés après 1162, comme l'ont fait les éditeurs du Cartulaire.

38. Cne Cabanès, sur un promontoire dominant la vallée du Lézert. C'est à partir de la fondation ultérieure et mieux placée de Pauletou que se développera vraisemblablement la grange, que Bonnecombe déplacera ensuite à Bonnefont. Il faut ici encore faire remonter le temps (vers 1156-1160 ?) les plus anciennes donations non datées (n° 27 et 28) où apparaît le terme de "las granjas". Un autre bref de 12 donations à l'abbé A, a été omis dans le Cartulaire (Bonnefont, 1. 10, n° 35, charte partagée en son milieu à la verticale et incomplète). Les quatre premières comprennent aussi l'abandon de dîmes sur l'église de Carbassas, qui doit être celle de Millau (voir plus loin). Pourtant, certains donateurs sont bien du Ségala : Ejer (Hector) voisin de Millau (voir plus loin). Pourtant, certains donateurs sont bien du Ségala : Ejer (Hector) de Moirazès, Béranger de Malemort (Villemongue), Gui Pelecas et ses deux frères donnent tous leurs droits aux Peyronies (Cne Naucelle), Hugues Gratayric le mas de Memoirac (Momeyrac près Bonnefont, Cne Naucelle). Le moine de Bonnecombe, Gui de Noacella, qu'on avait pensé rattacher à une famille "de Naucelle" pour expliquer l'origine de cette localité (H. Enjalbert, *A travers le Ségala*, p. 27) n'apparaît, nulle part dans les actes. Voir plus loin par. 7, Bonnecombe.

Les donations 4 et 12 concernent des dîmes ou droits à Lescure, qui doit être Lescure-Fangel en Levézou, alors à Loc-Dieu, où Bonneval aurait commencé à s'implanter avant d'en obtenir la cession. Voir plus haut, par. 2, Loc-Dieu.

39. Certaines bulles sont données aussi par Wiederhold, *Papsturkunden*, t. VII, n° 59, 131 et 136, la dernière dans une forme légèrement différente de celle du Cartulaire, prise à la copie de Doat, qui avait dû être modifiée pour plus de clarté. Galinières y remplace Pérols et Glassac, et La Roquette est nommée tout de suite après, ce qui rend superfétatoire la présence de Pomiès et Prévinières un peu plus loin. Cette présence de domaines voisins qui fusionneront un peu plus tard est particulière à Bonneval. Mais elle paraît bien indiquer aussi que la constitution d'énormes granges "monolithiques" est plutôt un fait du XIII^e siècle, après la Croisade.

40. Voir plus haut pour les origines de Montégut qui a dû être d'abord un établissement presque indépendant à cause de la distance.

Pour Frayssinet, le point de départ paraît la donation de ses droits, et aussi de pacages, par Amblard de Brezons en 1173. Elle est complétée en 1174 par l'abandon de la pagésie par G. Cor-teta et d'autres, tandis que Guillemette cède un tiers de l'alleu. En 1175, un accord sur les dîmes est conclu avec le prieur de Saint-Flour, propriétaire de l'église d'Oradour (n° 21). Voir aussi M. Boudet, *Cartulaire de Saint-Flour*, p. CCXIII.

En 1177, G. de Peyre (le seigneur supérieur) cède tous ses droits sur Fraissinet et Runel, et B. de Turlande sur Fraissinet et Combret (ce dernier acte seul au Cartulaire, n° 251), tous les autres analysés dans l'inventaire 7 H. 1, fol. 58). On trouve encore en 1182 la sentence contre G. de Roque-maure pour un tiers, en 1182 une donation d'Aostet Martel, étendue sur Combret et Pierrefiche, et en 1218 l'abandon par Armand de Brezons de ses droits à Rueyre et Combret.

41. Une maison aurait été donnée en 1182 par Galabru, chevalier du Bourg (3 H. 1, 59). Voir plus loin n. 89. Ce dernier devait avoir des droits sur La Vayssière (1221, donation de Galabruna, femme de Bertrand de Calmont, n° 138).

42. Premier acte connu, vente de ses droits par Guillaume Nègre en 1180 (n° 40). Des droits de ce côté auraient été cédés par le prieur de Saint-Léons. Voir plus haut chap. III-4, Saint-Léons, n. 24.

43. Nous n'avons pas cité plus tôt l'acte de cette date signalé par l'abbé Bousquet, p. 46, qui l'attribue à l'évêque Hugues dont ce serait la première générosité, avec six mas dans le mandement d'Enraygues. Mais il n'a été évêque qu'en 1167. S'agirait-il donc de son frère Hugues, le comte ? Selon Bosc (*Mémoires*, p. 309), c'est ce dernier qui aurait fait la donation, et en 1195 seulement, selon "une charte des archives de Bonneval". Hugues aurait donné aussi en 1169 "le domaine" de la Vayssière. Ces deux actes manquent au Cartulaire, mais il est sûr que ces terroirs appartenaient à la famille comtale. Les autres actes cités à la suite par l'abbé Bousquet sont confirmés par des originaux.

Un relevé de biens, comprenant tous ceux donnés par les comtes de Rodez, est fourni par la transaction de 1280 entre le comte Henri II et l'abbé (n° 216).

Donation de quatre mas à Séveyrac, à Conques, en 914. *Cartulaire de Conques*, n° 220. On trouve d'autres noms nouveaux, mais seulement par distinction de lieux voisins. Après Pussac, *Heriniaco* doit être Irissac du Cayrol. Après Galinières, on retrouve Glassac et aussi Bren-tac, qui doit être Brioumas. Cne Cruéjoulx, Valabiac, après Montégut, est effectivement une terre voisine d'Anduze, qu'on retrouvera dans l'état des biens de 1659 (p. 636). Les "vignes de Salles" correspondent à La Planque.

45. On peut essayer de tirer parti des dates des plus anciens actes donnés par l'inventaire de 1698, bien qu'elles soient toujours plus tardives que le véritable point de départ pour les granges déjà connues. Ici, c'est 1215.

La présence de vignes vers Masse explique que le besoin d'en avoir ailleurs ait été moins urgent. Mais l'achat de dîmes à Carbassas, près de Millau, n'avait-il pas le même but ? Tout à côté, l'abbaye s'assurera la grange de Quézaguet (Cne Rivière-sur-Tarn) (donation de Pierre Crémat en 1331, cf p. XXIV. Premier acte de l'inventaire : 1261).

46. Cne Saint-Laurent-de-Muret, Lozère. Première date de l'inventaire : 1216. Voir plus loin la donation de l'église en 1232.

47. On notera aussi le voisinage pour la grange d'Aubrac aux Bourines et celles de Galinières. Cette zone était particulièrement attrayante, parce qu'orientée directement vers le Levézou et fournissant une halte pour la transhumance venant de ce côté.

48. Acte de 1184 passé *ante januam de Puzac* (n° 58). Acte de 1184 *in domo d'a Biac* (n° 62) et de 1203 à Biac *in calefactorio* (le chauffoir) (n° 128).

49. Ainsi Séveyrac et La Vayssière, construites sûrement au même moment et sur le même modèle. La tour de Masse date seulement de 1453.

Pour l'importance relative des domaines restés soumis à l'exploitation unitaire, on peut se baser sur l'état des revenus de 1659 (p. 632). On trouve 12 paires de bœufs pour Galinières et La Vayssière, 4 pour Pussac, La Roquette, Montbès et Séveyrac, une seule pour Bonauberc.

50. Confirmation par une bulle d'Innocent III des calendes de décembre 1200. Abbé Bousquet, p. 58.

51. Il s'agit du droit épiscopal, et le pluriel pourrait signifier qu'il y avait près de Galinières une autre église disparue. L'église de Pierrefiche était par ailleurs dans le *dominium* du seigneur de Sévérac, qui abandonna sans doute sa seigneurie à cette date (confirmation en 1189 par son fils Gui, n° 77). L'évêque paraît attendre que les laïcs aient d'abord cédé leurs droits.

52. Il n'est pas question dans cet acte des droits de l'abbaye de Conques, pourtant réels et confirmés la même année par un accord comportant l'octroi d'un cens annuel au prieur de Perse "pour l'église de Curières" (n° 99).

53. Actes repris régulièrement dans les documents épiscopaux, G. 7 bis, fol. 47 (répertoire des pensions), G. 468, etc.

54. Abbé Bousquet, p. 46. Pas d'acte original, mais l'église a appartenu ensuite constamment à Bonneval.

55. En 1265, on parle seulement du terroir ou mandement des Capelles, paroisse de Brien (n° 197).

56. Déjà celle de Bernard Guillaume Brunenc, non datée, va de Montmaton et Lacalm jusqu'à Aubrac. Elle est confirmée par son beau-frère Bernard des Saliens pour les droits de sa femme, Agnès, qui a donc conservé l'indivis avec son frère (n° 38). En 1181, donations des pacages sur toute leur terre par Itier de Miermont (château au nord de Lacalm, juste au-dessus de la vallée de Chaudes-Aygues) et par Roussillon (qui a laissé son nom au pic et aux pistes de ski du Roussillon à mi-chemin entre Laguiole et Aubrac). Deux donations en 1182, autant en 1183 et 1184, et d'autres en 1186, 1188, 1189, 1192, 1194 (trois), 1195 (deux), 1202 (deux), 1203, 1205, 1228, 1231. Nous renvoyons pour d'autres réflexions à notre étude sur les origines de la transhumance, citée plus haut pour Aubrac, par. 1.

57. Voir plus haut, par. 2, n. 57, Loc-Dieu. C'est ainsi qu'on trouve en 1180 une donation à Notre-Dame et à "la maison de Bonasvals" et à Hugues "del Poig", administrateur de la Roza (Brunel, n° 176).

58. Nous avons attendu pour poser le problème de la disparition du premier prieur, Armand, escamotée par les éditeurs du *Cartulaire* (à la table, ils l'identifient avec Adémar, ce qui paraît un peu simple). Beaucoup des premiers actes comportant seulement l'initiale A., toute distinction est impossible.

59. Il n'y a aucune raison d'en fixer le point de départ en 1162 "sitôt qu'Adémar fut nommé abbé" (A. Anglès dans *Bulletin Monumental*, 1910, p. 24), puisque cette date correspond seulement à la bulle de confirmation pontificale.

60. On ne trouve rien auparavant, et très peu ensuite. Actes de 1194 et 1195 passés au cimetière (n° 90 et 96), 1201 dans l'église (n° 120) et 1202 devant la porte du monastère (n° 124). C'est seulement en 1347 qu'on parlera de la *camera nova* de l'abbé (p. 693). En 1178, l'acte passé en *capitulo* devant tout le couvent paraît bien correspondre à l'existence de la salle capitulaire (n° 26). Celle-ci, comme de règle, se trouvait placée sous le dortoir (acte de 1266, n° 198).

61. Documents sur Carlat, t. II, Suppl. p. 9. Manque au *Cartulaire*. Ce sont sans doute les moines près de Florentin, qui reparaitront, au nombre seulement de six, dans la confirmation de 1280 (n° 216).

62. Sur les comtes de Rodez et l'abbaye de Bonneval, consulter L. Rigal, *Revue Historique de Rouergue*, t. VI, p. 426.

63. Voir plus haut, par. 2, Loc-Dieu.

64. Une seule mention, n° 106. Il s'agit de la famille du château proche de Chaudes-Aygues. A chacun ses garanties.

65. Cette liste est donnée par l'exemplaire de la charte - partie conservée dans le fonds du Temple, tandis que celle de Bonneval donne la liste des moines de Loc-Dieu. En 1191, 1192, 1195 (n° 82, 84, 94, 96), puis en 1197 Pierre Sicbert, avec toujours le sacristain Etienne (n° 100). W. de Broet redevient prieur en 1201 (n° 122), avec pour moine Hugues de Panat. Retour de P. Sicbert en 1202 (n° 124), de Foulques en 1203 (n° 128). Ces changements fréquents trahissent peut-être des difficultés. En 1214, le prieur est J. de Saint-Urcize (n° 133) ; en 1217, il manque un acte où l'abbé Hugues est témoin avec six moines, dont Guil. de Valeilles et Hugues de Plagnes (2 H. Bonnecombe, Bonnecombe, l. 1) qu'on retrouve tous deux en 1225 parmi dix moines, dont Raimond d'Estaing, dans un acte écrit par Guillaume, chantre (n° 141). Raimond d'Estaing, Hugues de Plagnes et Guil. Gaucerand étaient déjà moines en 1217 (*Cartulaire de Bonnecombe*, t. 1, p. 572). En 1225, c'est un Guillaume qui est prieur, il est différent de Guillaume de Valeilles (n° 140). En 1233, sous l'abbé Antelme, nous avons la liste complète pour la confirmation de l'abandon de la Serre (p. 137, n. 1) :

l'ancien abbé Philippe, Jean, prieur, Etienne, sous-prieur, Bertrand, sacristain, Guil. Festus, chantre, et parmi les noms toponymiques (pour la plupart de nobles), Hugues d'Aurenque, Hugues de Roquedur, Rigal de Miermont, Jean de Saint-Flour, R. Bonafos (seigneurs de Roquelaure), Jordan de la Barrière (seigneurs à Rodez et en Ségala), Pons de la Panouse (de Sévérac) et d'autres plutôt roturiers, au total 28 moines en comptant les officiers. Au même moment, Mazan en avait 32 (*ibidem*). Le chiffre s'élèvera encore à 24 en 1432 pour Bonneval (p. 456), manifestant une belle stabilité. En 1238, G. de Valeilles est prieur, et sont avec lui 12 moines, dont quelques noms nouveaux : J. de Saint-Urcize, Etienne de Plagnes, Bernard de Ganges (n° 154 et 155). Ce dernier indique un recrutement vers la grange d'Anduze. En 1243, Etienne dels Plas est prieur, et J. Barral cellerier (n° 160). En 1259 sera désigné pour la première fois le frère portier (n° 183).

67. Abbé Bousquet, p. 61 et 62.

68. La présence comme témoin du commandeur d'Espalion souligne l'action "en tenaille" qui se préparait.

69. L'acte est passé en présence des abbés de Candeil, Silvanès, Sénanque et "Floregia" (nom primitif du Thoronet).

70. *Commutatio*. D'après l'acte suivant, il ne paraît pas pouvoir s'agir du transfert des espèces à Mazan, mais bien du passage d'une monnaie à l'autre.

71. Le Chapitre Général renvoie l'affaire aux abbés de Bonnevaux, Dalon et Candeil, pour enquête et correction (Canivez, t. 1, p. 76). Faut-il établir un lien avec l'affaire du moine de "Bonalda" qui, se sentant près de sa fin, est allé mourir dans une grange, alors qu'il aurait dû se trouver à l'abbaye ? (*Ibidem*, n° 27)

72. Il s'agit bien de Bonneval (Bonalda). En 1199, l'abbé est invité à se justifier devant le légat pontifical Renier ou devant Bernard d'Anduze, seigneur des bourgeois, qui paraît donc avoir pris le parti de ceux-ci contre le monastère, pourtant protégé par sa famille. L'abbé de Franquevaux sera chargé de le faire savoir à l'abbé de Saint-Gilles, qui soutient aussi ses bourgeois (Canivez, t. 1, p. 245, n° 67). En 1200, l'affaire est confiée aux abbés de Bonnevaux et Mazan, et devra être terminée avant la Saint-André (*Ibidem*, t. 1, p. 259, n° 52). En 1269, ordre strict est donné à l'abbé de satisfaire les bourgeois qui se plaignent beaucoup de lui, d'ici Toussaint, pour qu'on n'en entende plus parler, sinon il sera mis 6 jours au pain et à l'eau. Le prieur et le cellerier seront punis de même (*Ibidem*, p. 361, n° 24).

73. *Ibidem*, p. 261, n° 62.

74. *Ibidem*, p. 401, n° 54 et p. 406, n° 10, 411, n° 34.

75. Original dans 3 H. *Cartulaire*, n° 132. Copie dans Canivez, t. 1, p. 429, n° 62.

76. Chambons avait été fondée en 1152 et habitée d'abord par des moines de Sénanque, mais elle était fille de Mazan. Voir plus haut.

77. Canivez, t. 1, p. 520 et t. II, p. 90, n° 30, p. 96, n° 36.

78. 2 H. Bonnecombe, Bonnecombe, l. 1, n° 5. Manque au *Cartulaire*.

79. Acte non daté, mais sûrement vers 1233-1234. *Ibidem*, l. 1, n° 1 ter.

3. COMTES DE RODEZ

